

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2020/878

Date d'impression 07/02/2025

Date de création 20/02/2017

Numéro de révision 1.9
Date de révision 31/12/2024

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : CARB CARE
Code produit : 2404G
UFI: QS33-70DS-K00K-AYV2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Dégraissant solvanté.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.
REGUS Gare de Lyon
37-39 Avenue Ledru Rollin CS 11237
75570 PARIS Cedex 12
Tél: 01.64.44.51.60
Adresse e-mail: fratech@nch.com
Site internet: www.ncheurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Aérosols: Catégorie 1
Corrosion cutanée: Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: Catégorie 3
Aquatique chronique: Catégorie 2
Lésions oculaires graves: Catégorie 1
H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur
H318 - Provoque des lésions oculaires graves

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient ACETONE & BUTANONE & MORPHOLINE.

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

P301+ P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures dépassant 50 °C.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P260 - Ne pas respirer les brouillard/vapeurs/aérosols.

Tenir hors de portée des enfants.

A usage professionnel.

2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

Contient une substance présente sur la liste d'évaluation des perturbateurs endocriniens (ECHA)

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	CE n° (numéro d'index UE)	EU - REACH reg number	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Notes
XYLÈNE	1330-20-7	215-535-7	01-2119488216-32	25 - < 50	Acute Tox. 4 (H312) Skin Irrit. 2 (H315) Flam. Liq. 3 (H226) Acute Tox. 4 (H332)	
BUTANONE	78-93-3	201-159-0	01-2119457290-43	10 - < 20	(EUH066) Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 3 (H336) Eye Irrit. 2 (H319)	
ACETONE	67-64-1	200-662-2	01-2119471330-49	10 - < 20	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	
PROPANE	74-98-6	200-827-9	01-2119486944-21	10 - < 20	Press. Gas (H280) Flam. Gas 1 (H220)	
DIACETONE ALCOHOL	123-42-2	204-626-7	01-2119473975-21	10 - < 20	Eye Irrit. 2 (H319)	
MORPHOLINE	110-91-8	203-815-1	01-2119496057-30	5 - < 10	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1B (H314) Flam. Liq. 3 (H226)	
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	67-63-0	200-661-7	01-2119457558-25	3 - < 5	Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 3 (H336) Eye Irrit. 2 (H319)	
2-(2-HEPTADEC-8-ENYL-2-IMIDAZOLIN-1-YL)ETHANOL	95-38-5	202-414-9	01-2119777867-13	< 1	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Skin Corr. 1B (H314) Acute Tox. 4 (H302) STOT RE 2 (H373)	

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16. Un facteur M de 10 à CAS95-38-5 a été considérée pour la classification de ce produit.

Nom chimique	EU - CLP (1272/2008) - Specific Concentration Limits
DIACETONE ALCOHOL	H319 C>=10%

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

Contact avec la peau

Peut causer des brûlures par contact prolongé ou répété.

Ingestion

Peut causer des irritations gastriques impliquant des nausées, des vomissements et diarrhées.

Inhalation

Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins

Peut causer des brûlures aux yeux, à la peau et aux muqueuses. Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse résistant à l'alcool. Poudre sèche.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

Possibilité de nocivité pour la vie aquatique. Éviter le rejet dans l'environnement. Container sous pression. Extrêmement inflammable. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection. Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau pour éviter l'explosion.

RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Enlever toute source d'ignition. En raison de la nature de l'emballage aérosol, un déversement important est peu probable. Pour un petit déversement, porter des vêtements protecteurs appropriés, ventiler la zone, absorber avec un matériau inerte et transférer tout le matériel dans un récipient étiqueté en vue de son élimination. Faites attention, les déversements peuvent être glissants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Insoluble dans l'eau et flotte à la surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section. Enlever toute source d'ignition.

Méthodes de nettoyage

Pour les résidus non volatils : Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir sections 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Assurer une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Stocker conformément à la réglementation locale. Pour des raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Nom chimique	Union européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
XYLÈNE	TWA 50 ppm TWA 221 mg/m ³ STEL 100 ppm STEL 442 mg/m ³ Possibility of significant uptake through the skin	STEL: 100 ppm STEL: 441 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 220 mg/m ³ Potential for skin absorption	VME: 50 ppm VME: 221 mg/m ³ 1000 mg/m ³ VLCT: 100 ppm VLCT: 442 mg/m ³ 1500 mg/m ³ Peau	AGW: 50 ppm AGW: 220 mg/m ³ Spitzenbegr.: 100 ppm Spitzenbegr.: 440 mg/m ³ MAK: 50 ppm MAK: 220 mg/m ³ BGW: 2000 mg/L hautresorptiv	100 ppm STEL; 442 mg/m ³ STEL 50 ppm TWA; 221 mg/m ³ TWA
BUTANONE	TWA 200 ppm TWA 600 mg/m ³ STEL 300 ppm STEL 900 mg/m ³	STEL: 300 ppm STEL: 899 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ Potential for skin absorption	VME: 200 ppm VME: 600 mg/m ³ VLCT: 300 ppm VLCT: 900 mg/m ³ Peau	AGW: 200 ppm AGW: 600 mg/m ³ Spitzenbegr.: 200 ppm Spitzenbegr.: 600 mg/m ³ MAK: 200 ppm MAK: 600 mg/m ³ BGW: 2 mg/L Bem.: DFG, Y hautresorptiv	300 ppm STEL; 900 mg/m ³ STEL 200 ppm TWA; 600 mg/m ³ TWA
ACETONE	TWA 500 ppm TWA 1210 mg/m ³	STEL: 1500 ppm STEL: 3620 mg/m ³ TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³	VME: 500 ppm VME: 1210 mg/m ³ VLCT: 1000 ppm VLCT: 2420 mg/m ³	AGW: 500 ppm AGW: 1200 mg/m ³ Spitzenbegr.: 1000 ppm Spitzenbegr.: 2400 mg/m ³ MAK: 500 ppm MAK: 1200 mg/m ³ BGW: 80 mg/L Bem.: DFG, Y	1000 ppm STEL; 2420 mg/m ³ STEL 500 ppm TWA; 1210 mg/m ³ TWA
PROPANE				AGW: 1000 ppm AGW: 1800 mg/m ³ Spitzenbegr.: 4000 ppm Spitzenbegr.: 7200 mg/m ³ MAK: 1000 ppm MAK: 1800 mg/m ³	1000 ppm TWA (gas, as Aliphatic hydrocarbons [alkanes C1-4]); 1000 ppm TWA
DIACETONE ALCOHOL		STEL: 75 ppm STEL: 362 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 241 mg/m ³	VME: 50 ppm VME: 240 mg/m ³	AGW: 20 ppm AGW: 96 mg/m ³ Spitzenbegr.: 40 ppm Spitzenbegr.: 192 mg/m ³ MAK: 20 ppm MAK: 96 mg/m ³ hautresorptiv	50 ppm TWA; 241 mg/m ³ TWA
MORPHOLINE	TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m ³	STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³ Potential for skin absorption	VME: 10 ppm VME: 36 mg/m ³ VLCT: 20 ppm VLCT: 72 mg/m ³	AGW: 10 ppm AGW: 36 mg/m ³ Spitzenbegr.: 20 ppm Spitzenbegr.: 72 mg/m ³ MAK: 10 ppm MAK: 36 mg/m ³ hautresorptiv	20 ppm STEL; 72 mg/m ³ STEL 10 ppm TWA; 36 mg/m ³ TWA
ALCOOL ISOPROPYLIQUE		STEL: 500 ppm STEL: 1250 mg/m ³ TWA: 400 ppm TWA: 999 mg/m ³	VLCT: 400 ppm VLCT: 980 mg/m ³	AGW: 200 ppm AGW: 500 mg/m ³ Spitzenbegr.: 400 ppm Spitzenbegr.: 1000 mg/m ³ MAK: 200 ppm MAK: 500 mg/m ³ BGW: 25 mg/L Bem.: DFG, Y	400 ppm STEL; 1000 mg/m ³ STEL 200 ppm TWA; 500 mg/m ³ TWA

Nom chimique	Autriche	Suisse	Roumanie
XYLÈNE	STEL: 100 ppm STEL: 442 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 221 mg/m ³	Skin STEL: 200 ppm STEL: 870 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m ³	100ppm STEL 442mg/m ³ STEL 50ppm TWA 221mg/m ³ TWA
BUTANONE	Skin STEL: 200 ppm STEL: 590 mg/m ³	Skin STEL: 200 ppm STEL: 590 mg/m ³	300ppm STEL 900mg/m ³ STEL

	TWA: 100 ppm TWA: 295 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 590 mg/m ³	200ppm TWA 600mg/m ³ TWA
ACETONE	STEL: 2000 ppm STEL: 4800 mg/m ³ TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³	STEL: 1000 ppm STEL: 2400 mg/m ³ TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³	500ppm TWA 1210mg/m ³ TWA
PROPANE	STEL: 2000 ppm STEL: 3600 mg/m ³ TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³	STEL: 4000 ppm STEL: 7200 mg/m ³ TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³	1000ppm STEL 1800mg/m ³ STEL 1000mg/m ³ STEL 778ppm TWA 1400mg/m ³ TWA 700mg/m ³ TWA
DIACETONE ALCOHOL	Skin TWA: 50 ppm TWA: 240 mg/m ³	Skin STEL: 40 ppm STEL: 192 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 96 mg/m ³	53ppm STEL 250mg/m ³ STEL 32ppm TWA 150mg/m ³ TWA
MORPHOLINE	STEL: 10 ppm STEL: 36 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³ Ceiling: 10 ppm Ceiling: 36 mg/m ³	Skin STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³	20ppm STEL 72mg/m ³ STEL 10ppm TWA 36mg/m ³ TWA
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	STEL: 800 ppm STEL: 2000 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³	STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³	203ppm STEL 500mg/m ³ STEL 81ppm TWA 200mg/m ³ TWA

DNEL (niveau dérivé sans effet)

Nom chimique	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL	EU - REACH (1907/2006) - DNEL
XYLÈNE	general population general population general population general population workers workers workers general population general population workers workers	oral inhalation inhalation dermal dermal inhalation inhalation inhalation inhalation inhalation inhalation inhalation	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects acute/short term exposure - systemic effects acute/short term exposure - local effects acute/short term exposure - systemic effects acute/short term exposure - local effects	12.5 mg/kg bw/day 65.3 mg/m ³ 65.3 mg/m ³ 125 mg/kg bw/day 212 mg/kg bw/day 221 mg/m ³ 221 mg/m ³ 260 mg/m ³ 260 mg/m ³ 442 mg/m ³ 442 mg/m ³
BUTANONE	general population general population general population workers workers	oral inhalation dermal inhalation dermal	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects	31 mg/kg bw/day 106 mg/m ³ 412 mg/kg bw/day 600 mg/m ³ 1161 mg/kg bw/day
ACETONE	general population general population workers general population workers workers	dermal oral dermal inhalation inhalation inhalation	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects acute/short term exposure - local effects	62 mg/kg bw/day 62 mg/kg bw/day 186 mg/kg bw/day 200 mg/m ³ 1210 mg/m ³ 2420 mg/m ³
DIACETONE ALCOHOL	general population general population workers general population workers workers	oral inhalation inhalation dermal inhalation dermal	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects acute/short term exposure - local effects long term exposure - systemic effects	1.67 mg/kg bw/day 5.8 mg/m ³ 32.6 mg/m ³ 167 mg/kg bw/day 240 mg/m ³ 467 mg/kg bw/day
MORPHOLINE	workers general population workers workers workers	dermal oral inhalation inhalation inhalation	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects long term exposure - local effects acute/short term exposure - local effects long term exposure - systemic effects	1.04 mg/kg bw/day 6.3 mg/kg bw/day 36 mg/m ³ 72 mg/m ³ 91 mg/m ³
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	general population general population general population workers workers	oral inhalation dermal inhalation dermal	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects	26 mg/kg bw/day 89 mg/m ³ 319 mg/kg bw/day 500 mg/m ³ 888 mg/kg bw/day
2-(2-HEPTADEC-8-ENYL-2-IMIDAZOLIN-1-YL)ETHANOL	workers workers workers workers	dermal inhalation dermal inhalation	long term exposure - systemic effects long term exposure - systemic effects acute/short term exposure - systemic effects acute/short term exposure - systemic effects	0.06 mg/kg bw/day 0.46 mg/m ³ 2 mg/kg bw/day 14 mg/m ³

PNEC (concentration prévisible sans effet)

Nom chimique	EU - REACH (1907/2006) - PNEC	EU - REACH (1907/2006) - PNEC
XYLÈNE	freshwater marine water freshwater (intermittent releases) sediment (freshwater)	0.327 mg/L 0.327 mg/L 0.327 mg/L 12.46 mg/kg sediment dw

	sediment (marine water)	12.46 mg/kg sediment dw
	sewage treatment	6.58 mg/L
	soil	2.31 mg/kg soil dw
BUTANONE	freshwater	55.8 mg/L
	marine water	55.8 mg/L
	freshwater (intermittent releases)	55.8 mg/L
	food chain	1000 mg/kg food
	sediment (freshwater)	284.74 mg/kg sediment dw
	sediment (marine water)	284.7 mg/kg sediment dw
	sewage treatment	709 mg/L
	soil	22.5 mg/kg soil dw
ACETONE	freshwater	10.6 mg/L
	marine water	1.06 mg/L
	freshwater (intermittent releases)	21 mg/L
	sediment (freshwater)	30.4 mg/kg sediment dw
	sediment (marine water)	3.04 mg/kg sediment dw
	sewage treatment	100 mg/L
	soil	29.5 mg/kg soil dw
DIACETONE ALCOHOL	freshwater	2 mg/L
	marine water	0.2 mg/L
	freshwater (intermittent releases)	1 mg/L
	sediment (freshwater)	7.4 mg/kg sediment dw
	sediment (marine water)	0.74 mg/kg sediment dw
	sewage treatment	10 mg/L
	soil	0.31 mg/kg soil dw
MORPHOLINE	freshwater	0.163 mg/L
	marine water	0.0163 mg/L
	freshwater (intermittent releases)	0.09 mg/L
	sediment (freshwater)	1.83 mg/kg sediment dw
	sediment (marine water)	0.183 mg/kg sediment dw
	sewage treatment	10 mg/L
	soil	0.269 mg/kg soil dw
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	freshwater	140.9 mg/L
	marine water	140.9 mg/L
	freshwater (intermittent releases)	140.9 mg/L
	food chain	160 mg/kg food
	sediment (freshwater)	552 mg/kg sediment dw
	sediment (marine water)	552 mg/kg sediment dw
	sewage treatment	2251 mg/L
	soil	28 mg/kg soil dw

DNEL

General Population = Population générale

Workers = Travailleurs

Oral = Orale

Inhalation = Inhalation

Dermal = Cutanée

Long term exposure - systemic effects = exposition à long terme - effets systémiques

acute/short term exposure - local effects = exposition aiguë/à court terme - effets locaux

bw/day = poids corporel/jour

PNEC

Freshwater = Eau douce

marine water = au de mer

freshwater (intermittent releases) = eau douce (libération intermittent)

food chain = chaîne alimentaire

sediment (freshwater) = sédiments (eau douce)

sediment (marine water) = sédiments (eau de mer)

sewage treatment = traitement des eaux usées

soil = sol

food = aliment

sediment dw = sédiments poids sec

soil dw = sédiments poids sec

8.2. Contrôles de l'expositionMesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipement de protection individuelle conformément au Règlement (UE) 2016/425.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Conforme à EN 14387 (vapeurs organiques). Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). Caoutchouc fluoré. Alcool de polyvinyle. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Aspect	Incolore
Odeur	Solvant
État physique	Liquide
pH	Non applicable.
Point d'éclair	-50 °C
Densité	0.79
Viscosité	donnée non disponible
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible
Température de décomposition	Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	-40 °C
Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible
Limites d'inflammation dans l'air en %	Pas d'information disponible
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible
Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible
Teneur en COV	99%

9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur le produit**

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
XYLÈNE	= 3500 mg/kg (Rat)	< 2000 mg/kg (Rabbit)	= 29.08 mg/L (Rat) 4 h
BUTANONE	= 2483 mg/kg (Rat)	= 5000 mg/kg (Rabbit)	= 11700 ppm (Rat) 4 h
ACETONE	= 5800 mg/kg (Rat)	> 15700 mg/kg (Rabbit)	= 50100 mg/m ³ (Rat) 8 h
PROPANE			> 800000 ppm (Rat) 15 min
DIACETONE ALCOHOL	> 4 g/kg (Rat)	= 13630 mg/kg (Rabbit)	> 7.23 g/m ³ (Rat) 8 h
MORPHOLINE	= 1050 mg/kg (Rat)	310 - 810 mg/kg (Rabbit)	> 8000 ppm (Rat) 8 h
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	= 1870 mg/kg (Rat)	= 4059 mg/kg (Rabbit)	> 10000 ppm (Rat) 6 h

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Peut causer des brûlures par contact prolongé ou répété.

Inhalation

Peut provoquer des maux de tête, étourdissements, somnolences et nausées.

Ingestion

Peut causer des irritations gastriques impliquant des nausées, des vomissements et diarrhées.

Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2 Informations sur les autres dangers

Contient une substance présente sur la liste d'évaluation des perturbateurs endocriniens (ECHA)

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets écotoxicologiques

Contient une/des substance(s) connue(s) dangereux(ses) pour l'environnement aquatique.

Nom chimique	Toxique pour les poissons	Crustacés	Toxique pour les algues
XYLÈNE	LC50 30.26-40.75 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50 = 13.4 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 19 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 780 mg/L Cyprinus carpio 96 h	0.6: 48 h Gammarus lacustris mg/L LC50 3.82: 48 h water flea mg/L EC50	EC50 = 11 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h
BUTANONE	LC50 3130 - 3320 mg/L Pimephales promelas 96 h	4025 - 6440: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 5091: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 520: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	
ACETONE	LC50 4.74 - 6.33 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 6210 - 8120 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 8300 mg/L Lepomis macrochirus 96 h	10294 - 17704: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 12600 - 12700: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	
DIACETONE ALCOHOL	LC50 = 420 mg/L Lepomis macrochirus 96 h		
MORPHOLINE	LC50 375 - 460 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 = 350 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 > 1000 mg/L Brachydanio rerio 96 h		EC50 = 28 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	LC50 = 11130 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 9640 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 > 1400000 µg/L Lepomis macrochirus 96 h	= 13299 mg/L 48 h	EC50 > 1000 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h EC50 > 1000 mg/L Desmodesmus subspicatus 96 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Les propriétés éco toxicologiques sont propres à une substance: bioaccumulation, persistance et dégradabilité. L'information est donnée pour la/les substance (s) du mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable due à la haute volatilité du produit. Information sur les composants ci-dessous.

Nom chimique	Coefficient de partage
XYLÈNE	3.15
BUTANONE	0.3
ACETONE	-0.24
PROPANE	2.3
DIACETONE ALCOHOL	1.03
MORPHOLINE	-2.55
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	0.05

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. Ce mélange est volatil et s'évaporerait rapidement dans l'air si mise à l'air libre.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit contient une substance qui a été identifiée comme perturbateur endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Recycler selon la réglementation en vigueur. Pour les emballages vides - ne pas souder, braser ou meuler etc.. Ne pas exposer à la chaleur, aux flammes, étincelles ou source d'ignition. Ne pas percer ou brûler même après usage.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

16 05 04 Gaz en récipient à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

15 01 10* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1, 14.2, 14.3, 14.4.****IMDG/IMO**

Numéro ONU ou numéro d'identification UN1950
Désignation officielle de transport de l'ONU Aerosols, Flammable
Classe(s) de danger pour le transport 2.1
N° d'urgence F-D, S-U

ADR/RID

Numéro ONU ou numéro d'identification UN1950
Classe(s) de danger pour le transport 2.1
Code de classification 5F
Quantité limitée 1 L
Catégorie (Code tunnel) 2 (D)

IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro d'identification UN1950
Classe(s) de danger pour le transport 2.1
Code ERG 10P

14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange est dangereux pour l'environnement
 Ce produit est un polluant marin selon les critères de IMDG/IMO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

La directive 2009/2/EC selon la 31ième adaptation de la directive 67/548/EEC (produits dangereux) a été prise en compte.

Autres informations réglementaires

Ce produit contient des substances réglementées par le règlement (UE) 2019/1148: toutes les transactions suspectes, ainsi que les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné. S'il vous plaît regardez. https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2021-09/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf.

Nom chimique	RG
XYLÈNE	RG 4bis, RG 84 RG 9 RG 5, RG 14, RG 15, RG 15bis, RG 20bis RG 84
BUTANONE	RG 84
ACETONE	RG 84
PROPANE	RG 84
DIACETONE ALCOHOL	RG 84
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	RG 84

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H220 - Gaz extrêmement inflammable. H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H312 - Nocif par contact cutané. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Préparé par PR

Date de création 20/02/2017

Date de révision 31/12/2024

Résumé des révisions

Sections de la FdS mise-à-jour : 2

Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungskategorie (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exacts au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité